



Cpe La maisonnette
2050 Bennett , Montréal
H1V 3S6

PANDÉMIE/COVID-19

Guide de procédures



TABLE DES MATIÈRES

Contexte stressant d'une pandémie	2
Principes directeurs	3
Mesures de prévention	4
• Lavage de mains du personnel (incluant le cuisinier)	4
• Lavage de mains des enfants	4
• Utilisation du gel désinfectant	4
• Le port du masque	5
• Le port des gants	6
• Le port des lunettes de protection	6
• Le port du sarrau	6
• Étiquette respiratoire	7
• Mesure lors d'un contact étroit avec un enfant	7
• Désinfection	7
Arrivées des parents, enfants et du personnel	8
Procédure de départ du personnel et des enfants	10
Procédure pour les activités	10-11
Procédure pour l'utilisation des locaux, matériel et équipements	11
Activités extérieures	12-13
Les sorties dans le quartier et au parc	13
Procédure pour les repas et collations	14
Procédure pour le cuisinier	14
Procédure pour la sieste	15
Critères d'exclusion pour les enfants et le personnel	15
Gestion des enfants malades ou présentant des signes s'apparentant à la COVID-19	16

S'il y a une personne atteinte du COVID-19 au CPE	18
Comment expliquer la COVID aux enfants	19
ANNEXES	
COVID-19/Protocole d'accueil	25
Aide-mémoire pour éducatrices-teurs, ce qui doit être désinfecté après chaque usage	27
Désinfection	
• Salle de lavage	28
• Cuisine	28
• Salle de bain	29
• Locaux	30
• Entrée avant	31
• Bureau – Salle de pédagogie	32
• Salle du personnel	33
• Vestiaire	34
Références et affiches	35-36

Préambule

Ce guide a été produit en respect des consignes de la Santé publique, du Ministère de la Famille, de la CNESST et de l'OMS. Il s'inspire du document « Guide des bonnes pratiques » de l'AQCPE. Le comité santé et sécurité du CPE La Maissonnette a été consulté et a participé à l'élaboration de ce guide. Nous remercions Maude Parent et Samantha Charest à cet égard.

Le contexte stressant d'une pandémie

Évidemment, la situation actuelle amène une prestation de services très différente et commande une grande tolérance à l'ambiguïté et aux changements constants. Jumelé à la peur de contracter la maladie, ce contexte engendre son lot de **stress** qui peut être vécu différemment d'une personne à l'autre.

La peur est un sentiment légitime même si elle peut paraître déraisonnable pour certains. La personne qui a peur a besoin d'être rassurée et non ridiculisée ou ignorée. Par contre, lorsque la peur dicte tous nos actes et qu'elle devient omniprésente et invalidante, il y a lieu de chercher de l'aide. Des services psychologiques sont offerts, nous invitons les employés à les utiliser au besoin et de ne pas hésiter à en faire part à la direction.

<https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/stress-anxiete-et-deprime-associes-a-la-maladie-a-coronavirus-covid-19/>

Certains se vanteront de ne pas avoir peur du COVID, ils pourraient même passer pour des irresponsables car leurs actes pourraient mettre la santé des autres à risque. Si de telles situations devaient se produire au sein de notre CPE, nous demandons à chacun d'intervenir avec calme et respect et d'en informer la direction.

La mise en place de mesures de prévention ne vise pas seulement à prévenir l'infection, elle devrait aussi rassurer les employés et les parents.

Avec l'ouverture de nos milieux et le « déconfinement » graduel, même avec de bonnes mesures de prévention, **le risque** que nous ayons un cas de Covid dans notre CPE est **réel**. Ce guide prévoit également des procédures en ce sens.

- Le **lavage des mains** est une nécessité en tout temps.(voir p.4)
- Respecter le principe de **distanciation sociale de 2 mètres** avec les adultes lorsque vous n'avez pas de masque et le plus possible entre les enfants également. **Nous sommes conscients que cela n'est pas toujours possible, par exemple lorsque vous devez consoler ou rassurer un enfant.**
- **Le port du masque et des lunettes de protection ou visière** sera obligatoire pour le personnel (voir p. 5) pour une durée indéterminée, lorsque la distanciation n'est pas possible.
- Le nettoyage diminue le nombre de virus et le risque de contagion. Cependant, le nettoyage n'élimine pas tous les virus. Il faut donc aussi procéder à **la désinfection** des surfaces à l'aide des produits de désinfection habituels ou notre appareil à désinfection.(voir p. 6)
- Les mesures d'hygiène tout au long de la journée doivent être accentuées.
- Être attentif aux signes (toux sèche, fièvre) pour les enfants et les adultes.
- **Les enfants fiévreux (38 et plus)** ne doivent pas être acceptés au CPE jusqu'à nouvel ordre. (voir procédure p.11)
- À ce jour, le CPE peut accueillir un **maximum de 30% de 78 soit, 23 enfants**. Un maximum de 50 % du ratio par éducatrice est autorisé. Ce nombre peut changer à tout moment.
- Les horaires de travail sont établis de manière à limiter le nombre de personnes présentes simultanément et le nombre de personnes en contact avec les enfants.
- L'information diffusée concernant la pandémie de la COVID-19, provient de [sources fiables](#).
- La direction maintiendra une communication ouverte avec l'équipe de travail et entend respecter l'article 51 de la Loi sur la santé et sécurité des travailleurs-euses. Notamment en prenant toutes les mesures de prévention nécessaires pour assurer leur santé.
- Les employés ont l'obligation (art.49 de la LSST) de respecter les mesures de prévention édictées par la direction. Les employés sont également incités à participer à l'identification des risques via la grille de détection de risque affiché près du bureau de la direction.
- Le CPE peut refuser l'accès à toutes personnes y compris un enfant, s'il considère que la santé et sécurité des personnes (personnel ou enfant) est potentiellement compromise. (voir protocole d'accueil p.23)
- Les informations les plus à jour sont affichées dans l'entrée, vestiaires, salle du personnel, et les mécanismes de communication privilégiés sont les affiches, envois par courriels, les appels téléphoniques, le facebook du CPE.
- La direction informe verbalement sans délai les membres du personnel et les parents lorsqu'un cas de Covid est déclaré que ce soit un enfant, un membre du personnel ou un parent. (voir procédure plus détaillé à la page 18)

La durée de vie du virus COVID-19 varie selon différents facteurs scientifiques, les données divergent et varient. Actuellement, on sait que le virus peut survivre jusqu'à 6 jours.

Lavage de mains du personnel (incluant le cuisinier)

Le lavage des mains se fait à l'eau tiède et au savon et doit durer au moins **20 secondes**.(voir technique sur affiche)

Il devrait être fait :

- À l'ouverture et fermeture du CPE;
- Avant et après avoir manipulé des aliments;
- Après avoir toussé ou éternué dans ses mains;
- Après chaque changement de couches;
- Après être allé à la toilette ou avoir aidé un enfant à y aller;
- Après s'être mouché ou avoir aidé un enfant à le faire;
- Après avoir été en contact avec des selles, de l'urine, sang, sécrétion nasale, etc.) même si vous portez des gants;
- Avant de changer un pansement ou après l'avoir fait;
- Avant et après avoir préparé et donné un médicament à un enfant;
- Après avoir désinfecté des objets (lavabo, poignée de portes, etc.);
- Après avoir enlevé des gants, peu importe la raison de l'utilisation;
- Avant et après avoir mis tout matériel de protection(masque,gants,lunettes,visière)
- L'éducatrice doit se laver les mains avant et après avoir appliqué de la crème solaire à chaque enfant.
- Avant d'utiliser votre cellulaire car vous le porterez à votre visage
- Après avoir rangé une commande de marchandise

Lavage de mains des enfants

Le lavage des mains se fait à l'eau tiède et au savon et doit durer au moins **20 secondes**. Il devrait être fait :

- En arrivant au CPE;
- Avant et après avoir mangé;
- Après avoir utilisé la toilette ou après un changement de couche;
- Après s'être mouché;
- Après avoir toussé ou éternué dans ses mains;
- Avant et après s'être habillé
- À tout autre moment jugé nécessaire.

Utilisation du gel désinfectant

- Le gel hydro-alcoolique a une efficacité variable contre certains agents infectieux. Son utilisation doit être limitée au moment où vous n'avez pas accès à de l'eau et du savon.
- Lors de votre arrivée au cpe vous devez désinfecter vos mains.
- À chaque fois que vous entrez dans la cuisine vous devez désinfecter vos mains
*Il y a 3 distributeurs de gel désinfectant au cpe. Un à l'entrée, un au vestiaire, un à l'entrée de la cuisine

Le port du masque

Jusqu'à nouvel ordre, **le port du masque est obligatoire pour tous, lorsque la distanciation sociale (2m) n'est pas possible, il est obligatoire également lors de la préparation et du service de la nourriture (éduc et cuisinier)** (voir méthode Lien internet à venir)

- Il est obligatoire en tout temps si vous avez la toux (même si vous ne pensez pas avoir la covid ou que vous êtes asthmatique ou fumeur car vous pouvez être porteur asymptomatique)
- Vous devez savoir qu'il ne vous protège pas à 100% contre la maladie si ce n'est pas un modèle N-95
- Vous devez laver ou désinfecter vos mains avant de mettre un masque et après l'avoir enlevé .
- Il doit couvrir votre nez et votre menton.
- Vous ne devez pas y toucher une fois que vous l'avez au visage, si vous l'avez touché, désinfectez ou lavez vos mains.
- Pour l'enlever, vous devez le faire par les élastiques et le jeter dans une poubelle fermée ou le déposer sur un papier brun en le pliant en deux, de sorte que le côté contaminé soit caché, remettre un morceau de papier brun par-dessus et le placer hors de portée des enfants (il faudra désinfecter la surface où se trouvait le papier brun lorsque vous le remettrez)
- Les masques doivent être changés aux 4 heures ou dès qu'ils deviennent humides ou souillés.
- Pour le moment, le port du couvre visage ou masque artisanal lavable n'est pas autorisé en CPE et ce pour des raisons de qualité du matériel, laquelle doit être validée par la santé publique.

Le port des gants

- L'utilisation des gants est conseillée lorsqu'il y a risque de contact avec des liquides biologiques comme le sang, l'urine, les selles, l'écoulement nasale. Des gants de vinyle sont disponibles dans chaque local, dans toutes les salles de bain.
- Les gants réutilisables, ou gants de caoutchouc (associés à une seule personne), doivent être utilisés pour le lavage, le nettoyage et la désinfection. Ils devront être lavés à l'eau chaude et savonneuse pendant 20 secondes. Ils se trouvent dans la salle de lavage, dans l'armoire du concierge, dans la salle du personnel
- Le port des gants ne remplace pas le lavage des mains. Pendant le port des gants ou lorsque les mains risquent d'être infectées, il faut éviter de se toucher les yeux, le nez, la bouche et le visage et éviter de contaminer les surfaces et les équipements avec des mains ou des gants contaminés (par exemple, les poignées de porte, les commutateurs de lumière).
- Pour retirer les gants vous devez prendre le rebord du 1er gant et retirer une main, garder le gant retiré dans votre main gantée avec votre main dénudée prendre le rebord du 2^e gant et le retirer tout en maintenant le 1^{er} gant de sorte que le 2^e enveloppe le 1^{er}. Jetez à la poubelle et lavez-vos mains jusqu'aux poignets.

Le port des lunettes de protection ou de visière

Le port des lunettes de protection ou de la visière est obligatoire (CNESST). Le port de la visière ne remplace pas le port du masque. Les lunettes et visières sont réutilisables, identifiez-les à votre nom. Les désinfecter avec le produit désigné(virucide) avant de les déposer sur une surface, vous laver les mains avant de les mettre et après les avoir enlevées. À la fin de la journée, déposez-les dans votre panier personnel.

Le port du sarrau ou chemise de travail

- Le Cpe dispose de sarraus pour le personnel désirant en porter. Ils doivent être laissés au cpe, ils sont lavés après usage, à cet effet, déposez- le dans la poubelle à lavage.
- Vous pouvez également avoir votre propre chemise de travail qui pourrait être mise par-dessus vos vêtements de travail. Vous pouvez la mettre au lavage du cpe à la fin de votre journée de travail.
- Il est requis pour la désinfection du matériel pour éviter la contamination de vos vêtements.

Le changement de vos vêtements

- Si vous ne portez pas de sarrau ou de chemise de travail, il est recommandé de changer vos vêtements en arrivant au cpe et avant de quitter le cpe pour diminuer le risque de contamination. Il ne faut pas oublier que les enfants et adultes peuvent être porteurs asymptomatiques. Les vêtements portés doivent être lavés à chaque jour.
- Si vous ne changez pas vos vêtements, vous devriez vous changer dès le retour à la maison et de préférence prendre une douche et laver vos cheveux.

Étiquette respiratoire

- Tousser dans son coude et l'enseigner aux enfants, si vous avez toussé dans vos mains; lavez-les !
- Lavez ou désinfectez vos mains avant de toucher votre nez, yeux, bouche

Mesure lors d'un contact étroit avec un enfant

Lorsque vous lavez la bouche d'un enfant, changez une couche, aidez un enfant à la salle de bain, ou que vous consolez ou faites un câlin.

- Attachez vos cheveux s'ils sont longs
- Lavez vos mains et zones touchées par les sécrétions de l'enfant
- Si un enfant a des sécrétions sur ses vêtements, le changer et mettre ses vêtements contaminés dans un sac fermé.

Désinfection

Ce qui doit être désinfecté après **chaque usage** :

- Tables à langer;
- Comptoirs;
- Vaisselle;
- Verres;
- Petits pots
- Tables qui servent au repas et collation;
- * téléphone
- * table, dossier de chaise salle du personnel
- * Jouets qui sont portés à la bouche.

Ce qui devrait être désinfecté **chaque jour** :

- Lavabos et robinets;
- Différents types de distributeurs;
- Chasses de toilettes et toilette;
- Poignées de portes + cadrage (des locaux et des salles de bain);
- Miroirs;
- Table de jeux;
- Poubelles;
- Draps et doudous.
- Interrupteurs
- Module de jeux+Jeux et jouets qui ont servi pendant la journée

Arrivées et départs des parents, enfants et du personnel

Procédure pour l'arrivée des parents et enfants

Le CPE doit agir avec respect et amabilité avec les parents pour l'application des procédures mises en place malgré qu'elles requièrent de la rigueur. Il est important de rappeler aux parents que ces pratiques permettent au service de rester fonctionnel dans l'intérêt de tous.

- L'accès aux parents est limité à l'entrée du CPE.
- Le nombre de familles est limitée à une à la fois dans l'entrée intérieure (vestibule).
- Les parents doivent restreindre le nombre de personnes qui viennent chercher l'enfant et doivent éviter les allées et venues au cours de la journée.
- Les parents doivent se désinfecter les mains dès leur arrivée, à l'aide du distributeur de gel à main.
- Aucune circulation de parents n'est permise dans le CPE; l'accueil se fait par la porte avant, le parent doit sonner, idem le soir. Un membre du personnel est désigné pour l'accueil à l'entrée et un autre est désigné pour le reconduire à son parent le soir.
- La personne désignée qui accueille le parent et l'enfant vérifie à tous les jours les 2 listes au tableau noir 1- liste des enfants autorisés à fréquenter le service 2- liste de gestion des enfants malades .
- Le CPE n'accepte pas un parent, enfant ou employés fiévreux, et ce, en aucun temps jusqu'à nouvel ordre.
- La personne qui reçoit le parent et son enfant dans l'entrée, applique la procédure suivante visant à vérifier l'état de santé de l'enfant / famille.

À tous les jours, elle pose les questions suivantes;

1. Bonjour est ce que vous allez bien ? avez –vous de la toux ? si le parent a de la toux l'éducatrice lui demande de mettre un masque.
2. Est-ce que votre enfant a de la toux sèche de façon modérée à sévère, si oui il ne peut pas rester au cpe.
3. Est-ce que votre enfant ou un membre de sa famille ont, ou ont eu de de la fièvre dans les 48 dernières heures?
4. Est-ce que votre enfant ou un membre de votre famille a reçu un diagnostic de Covid ou une lettre de la santé publique vous demandant de vous placer en isolement ou de surveiller les symptômes ?
5. Est-ce que votre enfant ou un membre de votre famille êtes en attente d'un rendez-vous pour passer un test, ou en attente d'un résultat de test de COVID- 19?
6. Vous, votre enfant ou un membre de la famille avez-vous voyagé dans les derniers 14 jours?

**** SI LE PARENT A RÉPONDU OUI À L'UNE DES QUESTIONS 2 à 6 ,L'ENFANT NE PEUT FRÉQUENTER LE SERVICE**

Procédure d'arrivée du personnel

1. Entrer par l'avant car la porte de clôture restera barrée.
2. Vous dévêtir, ne pas mettre votre manteau ou veste dans le placard de la salle du personnel compte tenu de la proximité avec d'autres vêtements. Nous recommandons de mettre le manteau et effets personnel dans un sac et accrocher ce sac dans votre local ou ailleurs.
3. Désinfecter vos mains.
4. Mettez un masque et une visière ou lunettes de protection car la CNESST l'oblige et que vous pouvez être porteur asymptomatique et que la distanciation social est difficile en CPE (le masque peut être enlevé si personne ne se trouve dans un rayon de 2 mètres et que vous ne parlez pas à personne/ **vous devez le retirer par les élastiques** et le remettre de la même façon sans le toucher et désinfecter l'endroit où vous l'aurez déposé voir la page 4-5)
5. Vous devez prendre connaissance des enfants qui sont autorisés à se présenter au cpe (liste au tableau noir devant le bureau) et de la liste des enfants malades (qui ont été retournés chez eux) voir point 6 du protocole d'accueil des enfants en annexe page .
6. Assurez -vous qu'il y ait des gants dans le local où vous travaillerez.
7. Prenez connaissance des documents suivants dans la salle du personnel ;
 - Accueil des enfants (dans le portique avant)
 - COVID-19 /Procédure
8. Si le local que vous utiliserez est inoccupé, vérifiez s'il a été désinfecté (voir la liste de désinfection sur la porte) l'affiche doit être tourné du côté vert « désinfecté »
9. À la fin de la journée, retournez l'affiche sur la porte du coté ROUGE afin que ce local soit désinfecté le soir.
10. L'employé qui est à la porte d'entrée du cpe pour accueillir les parents doit porter un masque et suivre toutes les procédures affichées au mur.

Procédure pour le départ des enfants

- Laver les mains de l'enfant.
- Demander au parent de se désinfecter les mains dès son arrivée.
- Un membre du personnel accueille le parent avec ses équipements de protection individuelle (protection oculaire, masque).
- Le membre du personnel lave ses mains après le départ de l'enfant et avant de retourner à ses autres tâches.

Procédure de départ du personnel

Avant de quitter le CPE, les travailleuses doivent :

- Retirer les lunettes de protection (protection oculaire) et le masque de procédure (chirurgical) de façon sécuritaire et disposer les équipements non réutilisables dans la poubelle et désinfecter l'équipement réutilisable (protection oculaire, si réutilisable) avec un virucide adapté à l'équipement (CNESST).
- Retirer le cas échéant, sarrau ou chemise de travail et mettre au lavage ou vos vêtements et les disposer dans un sac de tissu. Laver ses vêtements portés au travail avec le savon à lessive habituel. (CNESST).
- Se désinfecter les mains avant de quitter le CPE.

Procédure pour les activités

- À ce jour, le nombre d'enfants maximal par local est de ;
 - 3 dans les groupes 1-2 ,
 - 4 enfants ds les groupes 3-4-5-6
 - 5 enfants dans les groupes 7-8-9 .
- Limiter le nombre d'enfants qui fréquentent simultanément les lieux communs. Un groupe à la fois dans la cour, dans la salle de motricité, dans le vestiaire. Des X rouges collés au banc indiquent les places où les enfants devront s'asseoir. Pour les jeux extérieurs voir la page 14.
- Lors des déplacements, assurez- vous de ne pas croiser un autre groupe. Demandez aux enfants d'allonger leurs bras devant eux pour assurer une distance entre les enfants

- Distancer les enfants autant que possible d'au moins un mètre lors des jeux de tables et pendant toutes les activités.(vous pouvez faire des marques sur le plancher pour les places pendant l'histoire)
- Réduire si possible,le nombre à un ou deux enfants par coin de jeux.
- Éviter les activités exigeant un contact direct entre les enfants (ex. se tenir la main)
- Jusqu'à nouvel ordre, **la salle de motricité sera accessible à un groupe à la fois par jour. Après l'usage de jeu, vous devrez le mettre dans un coin et y coller un post-it fluo pour désinfection.** Le matériel à désinfecté doit être mis derrière le paravent blanc devant les classeurs au passage.
- Le brossage de dents sera suspendu jusqu'à nouvel ordre.

Procédure pour l'utilisation des locaux, endroits extérieurs, matériel et autres

Vous devez agir avec rigueur et proactivité. Le coronavirus peut survivre jusqu'à 6 jours sur certaines surfaces

- Les locaux désinfectés seront indiqués par une affiche verte Fluo « Désinfecté » , l'éducatrice devra tourner cette affiche du côté rouge à la fin de la journée. En début de journée, utiliser un local désinfecté.
- Sur la porte d'armoire barré de chaque local, se trouve une feuille AIDE-MEMOIRE, indiquant ce qui doit être désinfecté après chaque usage(voir annexe1)
- Sur chaque porte de local, il y a également une feuille de tâches de désinfection quotidienne à cocher. Le concierge et/ou la personne désignée à la désinfection cochera les tâches afin de s'assurer que ce soit fait. (voi annexe 2)
- Garder le même nombre de chaise que d'enfants. (retirer les chaises excédentaires)
- Retirer autant que possible les objets qui ne peuvent pas facilement être lavés, tels que les jouets en peluche, les déguisements, les tapis et les couvertures. Il vaut mieux privilégier les jouets faciles à nettoyer ou qui peuvent être mis au lave-vaisselle. Privilégier du matériel qui se désinfecte rapidement et facilement
- Jusqu'à nouvel ordre, retirer le matériel non-lavable : pâte à modeler, casse-tête en carton, peinture aux doigts, bacs de manipulation, etc. Vous pouvez utiliser de la pâte à modeler seulement si vous éloignez les enfants l'un de l'autre afin qu'ils ne puissent toucher à la pâte à modeler d'un autre enfant, vous devez alors préparer 4 portions qui seront mis dans 4 contenants identifiés au nom de l'enfant. Si vous ne pouvez appliquer cette mesure, retirez la pâte à modeler

- Dès qu'un enfant met un objet ou un jeu dans sa bouche, il doit être retiré et désinfecté avant de le remettre dans le local.
- Mettre les jouets souillés à l'écart dans un bac ou un filet. Chaque groupe a un bac identifié « à désinfecter », un filet pour mettre les petits objets tels que lego ou playmobil à désinfecter et des post-it fluo, pour identifier les bacs de jouets et jeux à désinfecter.
- Limiter le nombre de jouets en circulation. Susciter davantage les jeux individuels, encore une fois avec les conseils suivants :
 - Réduisez le matériel disponible pour faciliter la désinfection. Par exemple, dans un coin poupées, rendre disponibles seulement deux poupées. et peu d'accessoires.
 - Assurer une rotation des jouets pour un même local. Vous pouvez scinder 3 gros bacs en 6 petits. Ex; 3 petits bacs dans le coin bloc, ils seront désinfectés en après-midi et vous les remplacerez par 3 autres petits.

Utilisation de la salle du personnel

- Désinfectez vos mains avant d'entrer.
- Garder une distance de 2 mètres si vous n'avez pas de masque.
- Désinfecter la table et le dossier de votre chaise après usage.
- Seules les personnes en pause peuvent être dans la salle du personnel
- Max. 2 personnes à la fois (si vous n'êtes pas masqués)

Les activités extérieures

- Les sorties extérieures sont à privilégier et fortement encouragées.
- Les enfants et le personnel doivent se laver les mains **avant et au retour** de la sortie extérieure :
 - Immédiatement **après s'être habillé** pour aller à l'extérieur;
 - Immédiatement **après s'être déshabillé** au retour à l'intérieur.
- Utiliser du désinfectant à base d'alcool pour désinfecter les mains d'un enfant qui doit se moucher pendant les sorties extérieures. Les éducatrices pourraient prévoir d'apporter avec elles des gants jetables pour accompagner les enfants plus jeunes qui auront besoin d'aide pour se moucher.
- Respecter le principe de distanciation sociale émise par la Santé publique.
- Un groupe à la fois dans la cour arrière idem pour la cour avant et la terrasse.

- Un groupe à la fois dans le vestiaire, les enfants doivent s'asseoir aux endroits identifiés d'un X rouge.
- Limiter la quantité de matériel ex; 4 enfants = pas plus de 4 ballons car ils devront être retirés pour désinfection.
- Mettre le matériel utilisé derrière le paravent blanc au passage, après chaque utilisation, notamment entre les groupes si une rotation est effectuée. Par exemple, les pelles, les ballons, les cerceaux, la poignée du cabanon, tricycles, table, etc. Encore là, il est possible de restreindre le nombre de jouets disponibles pour faire des rotations de matériel pendant la journée. Une personne pourra ainsi procéder à la désinfection de ces équipements au cours de la journée sans limiter la possibilité de sorties extérieures pour d'autres groupes.
- Les tables, petites cuisinières, les jeux à bascules, doivent aussi être désinfectés après usage, donc mettre un post-it sur ces jeux lorsque vous quittez la cour.
- L'éducatrice doit se laver les mains avant et après avoir appliqué de la crème solaire à chaque enfant, et entre chaque enfant.

Les sorties dans le quartier et au parc

- Le parc ne peut être utilisé tant que la ville l'interdit.
- Advenant, la réouverture du parc, nous demeurons responsable de la santé et sécurité des enfants que nous y amènerons. Si pour quelques raisons, vous constatez qu'il y a des risques pour les enfants, sortez du parc (par exemple; si une personne semble malade et tousse alors qu'elle n'a pas de masque) ,
- Il est possible d'aller dans les grands espaces (terrain de basket ou surface gazonnée pour les jeux libres, si vous avez la possibilité de respecter la distanciation sociale.
- Éviter l'utilisation des modules et équipements dans les parcs et aires de jeux publics. Le virus peut vivre plusieurs heures sur une surface dure et les équipements sont généralement très peu nettoyés.
- Comme pour les enfants plus petits, il est recommandé pour les enfants d'âge scolaire de ne pas favoriser des jeux d'équipe qui pourraient entraîner une proximité physique entre les enfants.

Procédure pour les repas & les collations

- Les enfants doivent se laver les mains avant de manger et ce pendant 20 secondes
- Désinfecter les tables et comptoirs avant le repas
- Dans la mesure du possible, il est préférable de garder un intervalle d'une chaise vide entre chaque enfant lors du dîner.
- Préparer les assiettes des enfants à l'écart de la table où se trouvent les enfants.
- Bien recouvrir la nourriture lorsque vous avez fini le service.
- Évitez les gourdes et verres qui peuvent être utilisés toute la journée et faire en sorte que chaque verre soit nettoyé au lave-vaisselle après chaque utilisation, dans la mesure du possible.
- Vous laver les mains à l'eau et au savon après manipulation de la vaisselle sale.

Pour le cuisinier

- Le cuisinier doit éviter, autant que possible, les contacts avec les collègues qui n'ont pas de masques et les enfants, afin d'éviter de contaminer ses vêtements.
- Le cuisinier doit désinfecter ou laver ses mains à chaque fois qu'il entre dans la cuisine et après avoir rangé de la marchandise. Il porte le masque pour la préparation et le service des repas même s'il est seul dans la cuisine.
- Le cuisinier lave tous les fruits et légumes. Les fruits sont séparés par groupe et non laissés tous ensemble au passage car cela implique que plusieurs personnes les manipuleront.
- Toute la nourriture doit être couverte. Couvrir chaque bac de nourriture avec le couvre bac.
- Afin de respecter le principe de distanciation sociale le cuisinier déposera le bac du dîner dans le chariot et lancera son cri habituel « collatione ! » ou « À la soupe » et ce même s'il y a peu d'enfant ou peu de groupe.
- Les employés ne se servent plus eux-mêmes dans la cuisine. Seul le cuisinier peut servir les employés et donner davantage de nourriture aux groupes. Il reste dans la cuisine jusqu'à la fin du repas de tous les groupes.
- Composter ou jeter à la poubelle tous les aliments préparés qui sortent de la cuisine et qui ne sont pas mangés, seuls les restes qui n'ont pas été en contact avec aucun employé peuvent être donnés. Les fruits non apprêtés peuvent être récupérés seulement s'ils sont lavés une 2^e fois au retour dans la cuisine.

Procédure pour la sieste des enfants

- Mettre un drap propre sur les matelas des enfants.
- Placer les matelas à une distance de 2 mètres lors de la sieste, dans la mesure du possible (CNESST). La position tête-à-pied est recommandée comme une mesure préventive supplémentaire.
- Durant la sieste, vous pouvez en profiter pour désinfecter le comptoir si vous n'avez pas eu le temps de le faire après le dîner.
- À la fin de la sieste, retirer les draps et les mettre au lavage et désinfecter les matelas.
- Se laver les mains avant de retourner auprès des enfants.

Critères d'exclusion pour les enfants et le personnel

- Les personnes de retour de voyage depuis 14 jours ou moins.
- Les personnes en attente d'un test ou du résultat d'un test pour le COVID-19.
- Les personnes atteintes de COVID-19.(avec preuve)
- Les personnes qui ont eu des contacts étroits avec une personne infectée de la COVID-19 pendant la période d'isolement.
- Les personnes qui ont un ou des symptômes d'allure grippale (fièvre, toux sèche (et non une toux de fumeur ou d'asthmatique), fatigue, courbatures ou fatigue intense) ne doivent pas se trouver au CPE et ce jusqu'à 48 heures après la disparition des symptômes, la direction peut exiger un test de dépistage.
- La direction peut exiger un document émis en lien avec un test ou un résultat.

Gestion des enfants malades ou présentant un ou des signes s'apparentant à la COVID-19

- Respecter les consignes et les directives de la Santé publique en tout temps.
- Porter une **attention particulière à l'apparition des symptômes pendant la journée.**
- En ce sens la **prise de température se fera à l'accueil** afin d'interdire l'accès à un enfant ayant de la fièvre et **une autre prise de température aura lieu après le diner**
- L'enfant qui a des symptômes s'apparentant aux symptômes de COVID-19 au cours de la journée sera retourné à la maison dès que possible.(voir procédure ci-bas)
- Il pourra réintégrer le service 48 heures suivant la fin des symptômes à moins qu'il ait été déclaré positif à la COVID-19, à ce moment vous référer à la procédure à la page 17.

La majorité des enfants atteints présente peu ou pas de symptômes.

Les symptômes de la COVID-19 peuvent être les suivants :

- Fièvre
- Toux sèche
- Difficulté à respirer, soufflé court
- Fatigue (apparaît au début de la maladie)
- Perte soudaine de l'odorat (peu fréquent et difficile à détecter avec de jeunes enfants)
- Pneumonie
- Diarrhée , mal de ventre
- Rougeurs sur les orteils ou pieds

Procédure lorsqu'un enfant fait de la fièvre ou a une toux sèche de fréquence moyenne 1 fois au ½ heure à fréquente (plus qu'une fois au ½ heure) ou autres symptômes.

Si l'enfant tousse rarement et/ou que sa toux est grasse ou/et est connu comme étant asthmatique. Référez-vous à un membre de la direction afin de faire évaluer la situation.

- Les enfants fiévreux (38 et plus) ne doivent pas être acceptés au CPE. (voir procédure d'accueil p.7)
- Si, pendant qu'il est reçu au CPE, l'enfant présente des signes de fièvre ou de toux sèche (dont la fréquence a été confirmé par la direction), ou autres symptômes il doit quitter le CPE;
- La trousse d'urgence COVID(sarrau,masque,gants,lunettes) est utilisée par la personne qui accompagnera l'enfant;
- L'enfant est amené dans le portique si ce n'est pas l'heure des arrivées de parents, sinon dans la salle de pédago et est accompagné d'une seule personne;

- Si l'enfant présente de la toux, on lui demandera de porter un masque, s'il s'oppose ou pleure, on ne lui met pas;
- Selon le protocole pour l'administration de l'acétaminophène, l'éducatrice peut administrer le médicament à l'enfant;
- Le parent est avisé rapidement;
- Le parent se rend à l'entrée du CPE;
- Une personne accompagne l'enfant à son parent à l'entrée du CPE
- Le nom de l'enfant est consigné sur la liste de « GESTION DES ENFANTS MALADES »
- Le local que fréquentait l'enfant sera mis en quarantaine pour désinfection;
- 3 heures après le retrait de l'enfant, un membre de la direction ou le concierge ou une personne désignée, à cet effet, prend en charge la désinfection du local fréquenté par l'enfant présentant des signes de fièvre, cette personne doit porter l'équipement suivant; gants, masque, lunettes, sarrau.

S'il y a une personne atteinte de COVID-19 au CPE

- Un employé qui a reçu un diagnostic de COVID-19 ou qui a été en contact avec une personne ayant le COVID-19, doit en aviser la direction dans les plus bref délais.
- Un employé qui a été informé d'un cas de COVID-19 au sein d'une famille en lien avec le CPE doit en aviser le CPE immédiatement.
- **La personne doit être retirée de l'installation**
- La direction du CPE doit informer la Direction de la Santé publique de Montréal dès qu'elle apprend qu'un cas est déclaré au CPE
- Le CPE suivra les directives de la Santé publique. Si la direction ne peut rejoindre rapidement une personne du DSP (par exemple si les lignes sont surchargées). La direction communiquera avec le Ministère de la Famille. Si aucun des 2 organismes ne peut être rejoint rapidement, tous les parents seront appelés afin qu'ils viennent chercher leur enfant.
- La direction informera rapidement le personnel et les parents à moins d'indication contraire de la Santé publique. (Cela pourrait être le cas, par exemple, si nous apprenons qu'une personne liée au Cpe a ou a eu la COVID et qu'il est réputé guéri)
- Le nom des enfants atteints dont l'infection a été déclarée par la Santé publique, doit être inscrit dans le registre COVID qui se trouve au bureau. Ce registre est confidentiel donc n'est pas affiché à la vue des parents. Le nom de l'enfant se retrouvera aussi dans la grille de gestion des présences et sa date de retour au cpe sera indiquée.

- La Santé publique va enquêter et adopter les mesures nécessaires pour évaluer et prendre en charge chacun des contacts de l'enfant malade ou du personnel (personnel, enfants, famille rapprochée).
- Les consignes pourront varier selon les groupes d'enfants.
- La décision de fermer un service de garde éducatif dépend de plusieurs facteurs et est prise au cas par cas par la Santé publique (ex. : nombre de personnes atteintes, survenance de cas secondaires).
- Le ministère de la Famille doit être informé au **1 855 336-8568**.
- En cas de doute, la direction ou le CPE peut consulter les services juridiques de l'AQCPE

Lien internet pour les consignes du département de santé publique :

- [Directives de santé publique à l'intention des éducatrices des services de garde d'urgence à l'enfance \(SDGU\) offerts aux travailleurs des services essentiels](#)
- [Consignes à suivre pour l'isolement à la maison pour la personne atteinte de la COVID-19](#)
- [Consignes à suivre pour l'isolement à la maison pour la personne identifiée comme contact d'un cas confirmé de la COVID-19](#)

Si vous avez des inquiétudes au sujet de la santé d'un enfant ou d'un membre du personnel, vous pouvez appeler au 1 877 644-4545 ou consulter le site [Quebec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).

Comment expliquer la COVID aux enfants

Notre protocole d'accueil et les inquiétudes dans les foyers peuvent constituer une source de stress et d'anxiété importante pour les jeunes enfants. Pour cette raison, éviter de parler entre adulte, de ce que vous entendez dans les médias devant les enfants, surtout en ce qui a trait aux décès ou à la situation critique dans les CHSLD.

Il est recommandé de discuter de la situation avec les enfants pour leur permettre de mieux comprendre les changements survenus depuis l'apparition du COVID-19. Expliquez-leur simplement et sans être alarmiste. Référez-vous à [ce lien internet](#) à la page Soutien psychologique, dans la section « Puis-je expliquer la pandémie de COVID-19 aux tout-petits? »

Voici quelques conseils en provenance du CHU Sainte-Justine :

- Informez-les que la COVID-19 est une nouvelle maladie contagieuse ressemblant à un gros rhume apparu partout dans le monde.
- Demandez aux enfants ce qu'ils ont entendu et ce qui les inquiète. Il est important de corriger les fausses informations.
- Utilisez des mots simples en fonction de l'âge de l'enfant. Leur montrer les affiches dans le cpe et en discuter avec eux. Expliquer la raison du port du masque. Ne pas hésiter à leur montrer votre visage en-dessous.
- Nommez les symptômes sans être alarmiste.
- Restez positif en mentionnant que des médecins et chercheurs travaillent pour trouver des remèdes et des vaccins.
- Répondez à leurs questions et n'hésitez pas à leur dire lorsque vous ne connaissez pas la réponse.
- De plus, porter une attention particulière aux signaux non verbaux de stress et adopter une posture de bienveillance (mais sécuritaire) afin de rassurer l'enfant inquiet ou réagissant aux changements.
- Faites des rappels constants, tous les jours. Rappelez-vous que la communication demeure la clé dans le contexte. Soyez à l'écoute des besoins et réalités des enfants de tous âges. Des outils pour discuter des mesures d'hygiène, de la COVID-19 ou du stress en contexte de pandémie sont disponibles sur le site internet de l'AQCPE.
- Il est possible d'expliquer la pandémie de la COVID-19 aux enfants, peu importe leur âge. L'AQCPE met à votre disposition des outils sur leur [site internet](#).

RÉFÉRENCES ET ANNEXES

COVID-19/ Protocole d'accueil¹ - avril 2020

Peut être sujet à changement

PROCÉDURE

1. La porte de clôture restera barrée jusqu'à nouvel ordre.
2. Les parents passeront par la porte avant.
3. Un parent à la fois peut entrer dans le CPE, les autres doivent demeurer à l'extérieur et entreront une fois qu'il n'y aura personne dans l'entrée. Il est important de garder une distance sécuritaire d'au moins 2 mètres à l'extérieur. Des marques sur le trottoir indiqueront l'endroit où les parents doivent se trouver. Des indications seront sur la porte afin d'informer les parents.
4. Le parent sonne, une personne désignée (avec masque) « déclanche » la porte et s'éloigne.
5. Après être entré, Le parent désinfecte ses mains
Aucun parent ne peut circuler dans le CPE.
6. Une personne sera désignée pour l'accueil, elle vérifie sur les 2 listes que l'enfant puisse se trouver au CPE. Si l'enfant n'est pas sur la liste des enfants autorisés, contactez la direction. Chaque matin, le personnel éducateur doit vérifier la grille centralisée de gestion des enfants malades, elle se trouve près du tableau noir devant le bureau. Vous devez vérifier si un enfant a été retourné la veille pour fièvre ou autres symptômes, si c'est le cas vous devez vérifier auprès du parent qu'un délai de 48 heures ce soit écoulé depuis la fin des symptômes avant le retour de l'enfant.

AVANT QUE LE PARENT DÉVÉTISSE SON ENFANT, VOUS DEVEZ POSER LES QUESTIONS DE SANTÉ ET ENSUITE PRENDRE LA TEMPÉRATURE DE L'ENFANT »

QUESTIONS DE SANTÉ OBLIGATOIRES

Bonjour est ce que vous allez bien ?

1. Avez-vous de la toux ? si le parent a de la toux l'éducatrice lui demande de mettre un masque.
2. Est-ce que votre enfant a de la toux? S'il a une toux sèche de moyenne à sévère, il ne pourra rester au cpe. (toux grasse asthme cest ok)
3. Est-ce que votre enfant ou un membre de sa famille ont, ou ont eu de la fièvre dans les 48 dernières heures?
4. Est-ce que votre enfant ou un membre de votre famille a reçu un diagnostic de Covid ou une lettre de la santé publique vous demandant de surveiller les symptômes ou de vous placer en isolement ?
5. Est-ce que votre enfant ou un membre de votre famille êtes en attente d'un rendez-vous pour passer un test, ou en attente d'un résultat de test de COVID- 19?
6. Est-ce que vous, votre enfant ou un membre de la famille, avez-vous voyagé dans les derniers 14 jours?

SI LE PARENT A RÉPONDU OUI À L'UNE DES QUESTIONS 3 À 6, l'enfant ne pourra rester au CPE

¹ Document inspiré des mesures de prévention pour services de garde du MFA/santé publique/AQCPE

7. **L'éducatrice prend la température de l'enfant avec le thermomètre frontal avant que le parent quitte.** Si l'enfant fait 38 et plus, reprenez la température mais avec le thermomètre tympanique, si la température demeure à 38 C et plus, il doit retourner à la maison et ne revenir que 48 heures après la fin de la fièvre.(inscrivez son nom sur la feuille de gestion des enfants malades Si la température est en bas de 38 c , appelez la direction.
Exemple de situation délicate qui pourrait requérir un appel à la direction. L'enfant fait 38,1 frontal et 37.9 tympanique. Il faut analyser la situation (est-ce que l'enfant a couru pour arriver au cpe, est-ce qu'il portait un chapeau)

8. Le PARENT DÉSHABILLE SON ENFANT

9. Nous acceptons une doudou et toutou lors de la 1^{ère} journée de l'enfant, mais ils devront être laissés au cpe, avisez le parent. Les jeux et jouets ne sont pas admis.

10. L'éducatrice accompagne l'enfant à son casier pour y déposer ses vêtements. Si elle a touché aux vêtements de l'enfant ,elle va immédiatement laver les mains de l'enfant et les siennes. Ensuite, elle reconduit l'enfant à l'éducatrice.

11. Nous n'utiliserons pas les porte-clés jusqu'à nouvel ordre.

AIDE MÉMOIRE POUR LES EDUCATRICES-EURS

Ce qui doit être désinfecté après **chaque usage** :

- Tables à langer;
- Comptoir
- Petits pots
- Siege de toilette et chasse d'eau
- Tables qui servent au repas (avant et après)
- Jouets qui ont été mis à la bouche (retirer immédiatement)
- Matelas de sieste et literie
- Jeux des enfants (mettre des post-it pour le concierge ou la personne qui désinfecte)

SALLE DE LAVAGE

DATE : _____

Désinfectez :

- Poignées de porte,
- Serrure
- Clé
- Bidon eau javel et savon
- Laveuse
- Sécheuse

CUISINE

DATE : _____

Désinfectez :

- Poignée de porte
- Poignée des frigos et congélos
- Poignée lave-vaisselle
- Interrupteurs
- Robinet
- Évier
- Surface de travail

SALLE DE BAIN

Date _____

- le distributeur de papier.
- le distributeur de savon.
- Poignée de porte et d'armoire
- Crochet de porte
- Clavier de code
- Robinet
- Évier
- Toilette
- Clanche de toilette,
- Petits pots,
- Poubelle
- Poubelle à couche

LOCAUX

NO. DU LOCAL : _____

DATE : _____

À DÉSINFECTER

** BARRER LES TÂCHES DÈS QU'ELLES SONT FAITES.

DANS CHAQUE LOCAL, DÉSINFECTER :

- comptoirs,
- chaises,
- tables,
- étagères.
- Tous les lavabos et robinets.
- Toutes les poignées de portes et autres poignées (meuble à matelas armoire, etc.).
- Portes et cadrages
- les interrupteurs.
- Tous les jouets laissés dans les lavabos.
- Tous objets, jeux et jouets ayant un *post-it* dessus.
- Toutes les clés, tous les crochets, tous les aimants pour ouvrir les portes barrées.
- les radios.
- le distributeur de papier.
- le distributeur de savon.
- Toilette
- Clanche de toilette
- petits pots,
- poubelle
- Poubelle à couche

ENTRÉE AVANT

DATE : _____

À DÉSINFECTER

** BARREZ LES TÂCHES DÈS QU'ELLES SONT FAITES.

- Cadrage
- porte
- petit meuble (entrée avant)
- barre panic
- vitre de porte
- fenêtre
- Toutes les poignées de portes et d'armoires
- Les 2 interrupteurs, thermostat et clavier alarme
- les rampes.
- les bancs.
- Les Distributeurs à gel désinfectant
- La poubelle

BUREAU/ SALLE DE PEDAGO

DATE : _____

À DÉSINFECTER

** BARRER LES TÂCHES DÈS QU'ELLES SONT FAITES.

- Toute surface plane chaises, tables, étagères, etc.
- Toutes les poignées de portes et autres poignées (classeur, fenêtres, placard.).
- Tous les interrupteurs.
- Le terminal interact **après chaque usage**
- Tous les téléphones.
- Les imprimantes.
- Le photocopieur.
- La souris, le clavier

SALLE DU PERSONNEL

DATE : _____

À DÉSINFECTER

** BARRER LES TÂCHES DÈS QU'ELLES SONT FAITES.

- chaises,
- tables,
- porte d'armoire
- comptoir
- étagères,
- Toutes les poignées de portes et autres poignées (frigo, armoire, fenêtres, etc.).
- Bouton de la machine à eau
- poubelle
- Tous les interrupteurs.
- Tous objets ayant un *post-it* dessus.

À CHAQUE USAGE

- Section de table que vous avez touché
- Dossier de chaise
- Porte de frigo/armoire/machine à eau (bouton)
- Bouton de machine à café

VESTIAIRE

DATE : _____

À DÉINFECTER

** COCHEZ LES TÂCHES DÈS QU'ELLES SONT FAITES.

- Cadrage
- porte
- barre panic
- vitre de porte
- Toutes les poignées de portes et d'armoires
- Tous les interrupteurs.
- Tous objets ayant un *post-it* dessus.
- tous les crochets de casier
- les casiers
- les bancs.
- Les Distributeurs à gel désinfectant
- La poubelle

Références gouvernementales :

- Gouvernement du Canada : mise à jour sur l'éclosion, prévention et risques, etc.
- Gouvernement du Canada : *Maladie à coronavirus (COVID-19) : Ressources pour les entreprises canadiennes*
- Gouvernement du Québec : situation au Québec, mesures prises par le gouvernement, etc.
- Santé et Services sociaux Québec : signes et symptômes, situation au Québec, etc.
- Santé et Services sociaux Québec : [Stress, anxiété et déprime associés à la maladie à coronavirus COVID-19](#)
- [Trousse d'information générale du Gouvernement du Québec](#)

Références sur la désinfection et les mesures préventives :

- Guide d'intervention prévention et contrôle des infections dans les services de garde et écoles du Québec (MSSS, 2015, <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000374/>) qui fournit de l'information sur le nettoyage et la désinfection dans les services de garde (voir chapitre 4 - *Entretien, hygiène et salubrité des objets, des surfaces et des locaux*). Des calendriers d'entretien sont également proposés dans les services de garde (voir annexes 3 et 4).
- Gouvernement du Québec <https://www.quebec.ca/sante/problemes-de-sante/a-z/coronavirus-2019/>
- [La santé des enfants... en services de garde éducatifs](#), 2e édition, Ministère de la Famille et des Aînés
- [Notions de base en prévention et contrôle des infections : hygiène des mains](#), septembre 2018, https://www.inspq.qc.ca/sites/default/files/publications/2438_prevention_control_infections_hygiene_mains.pdf
- [Le port des gants dans les services de garde](#), février 2014, <https://www.mfa.gouv.qc.ca/fr/services-de-garde/cpe-garderies/sante-securite/bye-bye-microbes/bye-bye-microbes/no16-2/Pages/article4.aspx>

AFFICHE

http://www.aqcpe.com/content/uploads/2020/05/dc900-1080_affichette-mesuresprevention-covid19_2020-05_acc_sg_ar.pdf

